

CONSEIL D'ETABLISSEMENT D'EPALINGES

Rapport annuel des activités 2017

Membres du Conseil d'établissement : Mmes et MM. Virginie GUISAN, Sandrine RAMÒ, Vanessa RANDEWIJK Anne-Laure REYMOND, Marie-Thérèse ROSSIER, Antoinette SCHWITZGUEBEL, Cédric BLANC (jusqu'au 30 octobre 2017), Pierre JOLLIET, Pierre-Alain MELLINA, Yann LAVANCHY, Benjamin MIGY, Marc VERAGUTH (dès le 30 novembre 2017).

Séance du 12 janvier 2017

Thème 1. Présentation du projet d'agrandissement du complexe de Bois-Murat. Le projet retenu, soutenu à l'unanimité par les principaux acteurs de l'établissement, est basé sur le mouvement des personnes à l'intérieur des bâtiments ainsi que sur la cohérence des salles de classe. Grâce à cette extension, le complexe scolaire de Bois-Murat accueillera environ 840 enfants dès 2022. Le coût total des travaux se monte à CHF 28'000'000.-

Du point de vue de l'AAEE, les besoins de chacun ont été pris en compte dans l'intégration de ce projet.

Concernant la garderie de la Pépinière, elle sera pour l'instant maintenue en activité mais la commune cherche à la sortir du complexe scolaire, du fait de sa mauvaise situation et l'impossibilité à l'agrandir. La recherche de locaux est en cours avec l'objectif de maintenir la proximité du quartier Croisettes/Tuileries.

2) Séance du 27 avril 2017

Thème 1. Information de la Direction des écoles concernant l'organisation scolaire et parascolaire.

Tous les élèves de la 7^{ème} à 11^{ème} sont scolarisés dans le complexe de Bois-Murat. Six autres bâtiments scolaires sont répartis dans la commune pour accueillir les élèves de la 1^{ère} à la 6^{ème}. Dans notre système scolaire, l'effectif moyen est de vingt élèves. Les multiples de vingt sont rares, par conséquent il arrive que certains élèves soient déplacés dans un autre quartier. Dans ce cas, l'élève se rend au collège de son quartier 5-10 min en avance et est transporté ensuite par bus dans son école. La commune met à disposition de la direction des écoles un bus, voir deux, qui sont adaptés. Même si ces trajets sont courts, il y a encore beaucoup d'incompréhensions de la part des parents sur le fait que leur enfant soit déplacé. Certains critères, comme le fait de ne pas prendre un enfant tout seul d'une classe, l'équilibre garçon/fille, longs trajets encore à faire jusqu'à la maison depuis l'école, sont pris en compte. Une lettre de la Municipalité sur les responsabilités est transmise aux parents des élèves déplacés (également à disposition sur le site internet de l'école).

Thème 2. Information du CAJE sur la responsabilité de l'encadrement des élèves (dès la 7^{ème}) entre midi et 14h00 au réfectoire scolaire de Bois-Murat. Le CAJE aura en effet la responsabilité de mettre en place les conséquences de l'article sur la journée-continue, où la prestation devra être assurée pour les élèves qui le demande. Cela devra répondre aux futures « normes » dictées par une commission représentant des communes du Canton.

3) Séance du 05 octobre 2017

Thème 1. Informations de la Direction des écoles concernant les appareils connectés au sein de l'école.

Suite à divers évènements en lien avec la diffusion de photos et vidéos à caractère intimes, entre autres via les réseaux sociaux, la direction de l'établissement a décidé de contrôler strictement leur utilisation.

Jusqu'ici, il était mentionné dans le règlement de l'école que tous les appareils permettant de photographier, filmer, enregistrer et télécharger des fichiers doivent être éteints et non visibles.

Le nouveau projet de texte retenu par le Conseil d'établissement est : « Dans les périmètres scolaires et durant le temps scolaire, tous les appareils cités doivent être éteints et non visibles. » Et de préciser : « *Avant et après l'école, ainsi que durant la pause de midi et lors de la récréation, dans les complexes où la commune et les unités d'accueil pour écoliers organisent des activités, tous les appareils cités doivent être éteints et non visibles à l'intérieur des bâtiments scolaires, à l'exception du réfectoire ou l'élève s'engage à faire une utilisation respectueuse durant son temps de pause* ». Ce texte sera soumis au conseil de direction.

Thème 2. Présentation du projet « Journée continue » par le CAJE.

Le CAJE a la responsabilité de mettre en place les conséquences de la modification de la loi sur l'accueil de jour et ainsi d'étendre son offre.

Il convient en effet de proposer un temps d'accueil après l'école pour ces élèves. L'idée générale est de proposer de l'animation sous forme d'accueil libre gratuitement dans le préau de l'école de Bois-Murat, sous la présence de deux professionnels pour les élèves de 7 et 8P. Ce cadre accessible s'adressera principalement aux enfants, mais sera aussi l'occasion de pouvoir créer un lien avec les familles et les autres utilisateurs de cet espace.

Thème 3. Présentation des JOJ 2020 et écoles d'Epalinges.

Les JOJ2020 d'hiver se dérouleront du 10 au 22 janvier et concerne plus de 1800 athlètes de 15 à 18 ans provenant de plus de 70 nations. Les objectifs de la DGEO sont de :

- faire vivre l'événement olympique dans toutes les régions du canton
- construire des projets autour des valeurs olympiques: le respect, l'amitié et l'excellence
- mettre les élèves de tous les degrés en activités pédagogiques, autour de projets sur des thématiques propres aux JOJ, avec différentes finalités concrètes
- permettre aux élèves qui se sont engagés de vivre un moment unique et mémorable

4) Séance du 30 novembre 2017

Thème 1. Validation du nouveau projet de texte du règlement de l'école concernant les appareils connectés. Le texte, qui relate la prévention, a finalement été approuvé par le conseil de direction et le Conseil d'établissement :

« L'usage d'appareils électroniques n'est pas autorisé sur le périmètre scolaire durant les périodes de cours, de récréations et de pauses. Les appareils sont donc éteints et non visibles.

Leur usage est cependant toléré durant la pause de midi à l'extérieur des bâtiments, ainsi qu'au réfectoire. Dans ce cas, il est soumis au droit à l'image et se fait dans le respect de soi et des autres. »

La mise en place d'une charte d'utilisation à but préventif, signée par les parents et les enfants, a été discuté.

Thème 2. Discussion sur le règlement du Conseil d'établissement. L'établissement d'un procès-verbal détaillé par rapport à un procès-verbal décisionnel reste en vigueur.

Le président remercie les membres du Conseil pour leur engagement au service de la communauté et pour la qualité des débats, avec un merci tout particulier pour la secrétaire qui rend compte des discussions et organise les séances.

Epalinges le 07.03.18

Le Président : Marc VERAGUTH Secrétaire : Fabienne GHEZA